

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle de Saint Julien le Petit, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 03 décembre 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	29	3	1	1	1

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
31	0	0	1 (M.Gaschet)

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, JIMENEZ Juliana, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, LACOUTURIERE Michel à SIMON Philippe, SUDRON Frédéric à PLAZANET Mélanie

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : COUPET Georges

Membres absents : DELEFOSSE Laurent

Secrétaire de séance : Delphine GLANGEAUD

FINANCES

Délibération n° 99-2020 : Subventions 2020 aux associations - Montant et modalités de versement

Il convient de fixer le montant des subventions aux associations gérant les accueils de loisirs – de 6 ans pour 2020 et de modifier les modalités de versement.

Madame Lenoble rappelle les modalités actuelles de paiement des subventions à terme échu, en année N+1.

Au vu des difficultés de trésorerie générées par la baisse des activités extra et périscolaire pour les enfants de moins de 6 ans, les associations gérant les accueils de loisirs ont sollicité la Communauté de Communes pour avoir des acomptes.

Il convient donc de modifier les modalités de versement de la subvention aux deux associations pour y intégrer la possibilité de verser des acomptes jusqu'à 60 % en année N, étant entendu que le solde 40% sera versé en année N+1 au vu de la présentation des comptes définitifs.

Concernant le montant des subventions accordées, en février 2020, il avait été voté la somme à verser pour 2019.

Il faut donc décider de voter la subvention 2020 et mettre les crédits correspondants au budget.

N°	DOMAINE	ASSOCIATION	OBJET	MONTANT ATTRIBUE en 2020 pour exercice 2019	SUBVENTION MAXIMALE 2020 pour exercice 2020
1	Enfance CLSH, Garderie périscolaire (0-6 ans)	F.O.L 87 Eymoutiers	Subvention de fonctionnement	25 563,67 €	26 000 €
2	Enfance CLSH, Garderie périscolaire (0-6 ans)	Peyrat Loisirs Jeunes Peyrat le Château	Subvention de fonctionnement	10 000,00 €	10 000,00 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d' :

- **FIXER** les modalités de versement et les montants des subventions comme indiqué ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer les conventions de gestion correspondantes avec les associations sus nommées ainsi que leurs avenants éventuels.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 15 décembre 2020

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :

Publié le :

16 DEC. 2020